

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA FORMATION BUREAU DU RECRUTEMENT ET DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE Section promotion professionnelle

Fiche à l'usage des stagiaires

Préparation à l'épreuve orale du concours professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1ère classe au titre de l'année 2015

1 - OBJECTIF DE LA PREPARATION

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier l'expérience professionnelle du candidat, ses aptitudes et sa motivation à exercer les fonctions d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1^{ère} classe ainsi que son ouverture d'esprit. Durée de l'épreuve : 25 minutes (dont 5 minutes de présentation ; coefficient : 1)

2 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION

La préparation à l'épreuve orale consiste en une formation en présentiel d'une journée sur le site de Lognes qui sera programmée entre le 20 et le 30 avril 2015. La date de convocation définitive sera établie à la discrétion du BRPP.

3 - INSCRIPTION A LA PREPARATION

La fiche d'inscription devra être complétée (dactylographiée) par le candidat, visée par son supérieur hiérarchique et l'animateur (ou correspondant) de formation.

Les candidats qui disposent d'un <u>numéro de matricule</u> (indiqué sur la carte agent ou le bulletin de paye) doivent <u>impérativement le mentionner</u> sur la fiche d'inscription.

Cette fiche devra être ensuite scannée et adressée par mail à l'adresse suivante : <u>gestionnaire1-prompro@interieur.gouv.fr</u> au plus tard le **lundi 23 février 2015 inclus, délai de rigueur**. Cette procédure d'inscription s'applique désormais à tous les candidats quel que soit leur périmètre d'affectation.

Toute demande d'inscription qui parviendra après cette date ne sera pas prise en compte.

4 - OBLIGATION D'ASSIDUITE

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- être présent le jour de la préparation orale ;
- se présenter au prochain concours professionnel, objet de la préparation.

Toute préparation ultérieure, quelle qu'elle soit, sera refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations.

5 - FINANCEMENT

Pédagogie:

La prise en charge de cette préparation est assurée par la sous-direction du recrutement et de la formation.

6 - OBSERVATIONS

Attention, l'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription à l'examen professionnel.

Les candidats doivent s'inscrire à l'examen professionnel, soit par :

- -> voie postale à l'adresse suivante : 27, cours des Petites Ecuries 77185 LOGNES
- -> voie électronique sur le site internet du ministère : www.interieur.gouv.fr

Il est recommandé de privilégier l'inscription par voie électronique.